



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcement dispositifs d'aide à l'ANC et moratoire sur les amendes du SPANC
Question orale n° 510

Texte de la question

M. Sébastien Humbert interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur le financement de l'assainissement non collectif et l'alerte sur la nécessité d'une mise en place d'un moratoire sur les amendes dressées par le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Principalement implantés dans les territoires ruraux, les systèmes d'assainissement non collectif doivent régulièrement être remis aux normes. Ces opérations de mise aux normes sont coûteuses et doivent faire l'objet d'études techniques préalables : deux postes de dépense aux montants financiers significatifs dont les dispositifs publics d'aide sont peu lisibles et largement sous-dimensionnés. Parallèlement, les particuliers qui n'ont pas effectué ces travaux obligatoires sont susceptibles de faire l'objet d'un avis de contravention, dressé par le SPANC à l'occasion d'un contrôle inopiné, constituant une forme de double peine. Aussi, il souhaiterait connaître ses intentions pour renforcer les dispositifs d'aides publiques à la mise aux normes des installations d'ANC ainsi que son calendrier politique pour la mise en place d'un moratoire sur les amendes dressées par le SPANC.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Humbert](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 510

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)